

Présentation d'Olivier Abel

Cher confrère,

Je suis particulièrement heureux de vous présenter pour une première communication depuis votre réception en qualité de membre résidant au sein de notre académie le 22 mars 2019 par notre présidente Simone Mazaauric.

Vous êtes né à Toulouse et votre père était pasteur. Vous entamez vos études de philosophie à Montpellier jusqu'à la licence. Vous avez poursuivi votre cursus à Paris où vous obtenez une maîtrise et un DEA sous la direction entre autres de Paul Ricoeur.

Vous soutenez ensuite en 1983, une thèse sous la direction de Paul Ricoeur intitulée « *Le statut phénoménologique de la rêverie poétique selon Gaston Bachelard* ».

Vous soutenez en janvier 2000 une nouvelle thèse pour obtenir l'habilitation à la direction de recherche en philosophie sur « *L'intervalle du temps éthique entre le courage et le pardon* ». Paul Ricoeur faisait partie du jury. Paul Ricoeur qui sera votre inspirateur tout au long de vos réflexions.

Vous êtes qualifié en philosophie par le conseil national des universités en 2003.

Vous avez enseigné la philosophie au Tchad, à Montpellier et à Istamboul. Depuis 1984, vous êtes professeur de philosophie éthique à l'Institut protestant de Théologie, d'abord à la faculté de Paris puis à celle de Montpellier.

Vous avez écrit de nombreux ouvrages notamment sur l'œuvre de Paul Ricoeur et vous avez évidemment participé à de nombreux colloques

J'ai noté qu'en 1996-1998, vous avez collaboré à l'organisation d'un cycle d'études sur la prison avec Antoine Garapon à l'Institut des hautes études sur la justice. Permettez-moi de m'arrêter un instant sur ce collègue qui a débuté comme juge des enfants puis s'est rapidement tourné vers une réflexion sur les évolutions du droit et de la justice. De nombreux magistrats- votre serviteur en a fait partie-ont assisté dans le cadre de la formation continue aux séminaires organisées par l'Institut. C'était une bouffée d'oxygène, un temps où on pouvait enfin prendre du recul, tout simplement penser et réfléchir sur son métier.

Vous avez choisi aujourd'hui de nous parler de nos identités et votre communication s'intitule « *Nos identités sont-elles racontables ?* ».

Je ne suis pas philosophe et je ne me hasarderai pas à aborder ce sujet avec la même profondeur de regard que la vôtre. Mais cette notion d'identité évoque trois situations qui me viennent immédiatement à l'esprit.

La première illustre un paradoxe.

Vous avez sans doute suivi le débat qui est né suite à une proposition de loi qui instituait un délit « de provocation à l'identification ». Il s'agissait de préserver l'anonymat des policiers et gendarmes. En opération, ils n'agissent pas, en quelque sorte, comme individus mais comme une force composée de personnes ou plutôt de non personnes car innommables. En devenant anonyme, ils deviennent invulnérables.

Face à cet ennemi se trouve une autre foule là encore innommable mais qu'on voudrait cette fois identifier, celles et ceux qui s'en prennent aux forces de l'ordre. La loi punit ceux qui cherchent à dissimuler leur visage. Dans l'un et l'autre cas, la non identité est protectrice alors qu'elle est par essence structurante. Mais en l'espèce, il ne faut pas dire qui on est ; il ne faut pas avoir d'identité. Peut-être est-il plus simple d'exercer la violence sur quelqu'un qui n'a pas un visage humain ?

La deuxième situation est extraite du témoignage d'une victime qui avait été mécontente du procès parce que les juges n'avaient pas pris le temps de l'écouter. Or quand elle a reçu le jugement, elle s'est aperçue que son nom n'avait pas été écrit correctement et ce à plusieurs reprises. « Ils ont été incapables d'écrire mon nom sans faute, dit-elle ; pour eux je n'existais pas ; je n'avais pas d'identité ».

La troisième situation résulte là encore d'une expérience professionnelle. J'ai pu ainsi constater que parfois, les victimes d'actes de violences notamment conjugales ou de viols étaient atteintes dans leur dignité jusqu'à perdre leur identité. Elles sont considérées comme des objets, des choses et non plus comme des êtres humains. Elles réclament justice à travers un procès moins pour voir l'auteur condamner que pour pouvoir s'exprimer. La parole concourt à reconstruire leur identité. Les mots réhumanisent. Paul Ricoeur, entendu comme témoin dans le procès du sang contaminé déclarait « derrière la clameur de la victime se trouve une souffrance qui crie moins vengeance que récitⁱ ».

En tout cas ce qui est certain, c'est que le masque que la crise sanitaire nous impose, est insupportable moins pour l'inconfort qu'il implique que parce qu'il conduit à ne plus nous rendre identifiable. Même si on n'a pas besoin de connaître l'identité de celui auquel on s'adresse, au moins doit-il avoir l'apparence de soi-même. Il y a toujours un peu de « Je » dans l'autre.

Mais je constate que je m'aventure sur un terrain qui n'est pas le mien, aussi je préfère sans plus avant vous laisser la parole.

Michel Belin

Président

ⁱ Paul Ricoeur, entendu comme témoin lors du procès sur le sang contaminé, le juste, 2 Paris ed Esprit 2001